

COMMUNE DE VOLONNE (04290)

- AVIS AU PUBLIC -

● **SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT (S.D.A.) – APPROBATION :**

Par délibération (n° 04/130530), en date du 30 Mai 2013, le Conseil Municipal de VOLONNE a décidé d'approuver les cartes des zones urbanisables ainsi que du zonage de l'assainissement, telles qu'elles sont annexées au dossier correspondant.

● **PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) – APPROBATION :**

Par délibération (n° 06/130620), en date du 20 Juin 2013, le Conseil Municipal de VOLONNE a décidé d'approuver le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de VOLONNE, tel qu'il est annexé à ladite délibération du Conseil Municipal.

● **DROIT de PRÉEMPTION URBAIN (D.P.U.) – INSTAURATION :**

Par délibération (n° 06b/130620), en date du 20 Juin 2013, le Conseil Municipal de VOLONNE a décidé d'instituer le Droit de Prémption Urbain (D.P.U.) : « *simple* » sur les zones urbaines : UA et UC, et « *renforcé* » sur les zones urbaines : UB et UE, conformément aux plans annexés et intégrés au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20 Juin 2013 ; de donner délégation à M. le Maire pour l'exercice du D.P.U. sur le périmètre concerné précité.

- Ces délibérations sont affichées en Mairie, pendant un mois et peuvent être consultables.
- Les dossiers s'y rapportant sont tenus à la disposition du public (aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux), en Mairie de VOLONNE et à la Préfecture des Alpes de Haute-Provence (à DIGNE-LES-BAINS).
- Ces documents seront également consultables (en partie) sur le Site Internet communal : www.mairie-volonne.fr et/ou : www.plu-volonne.fr



Le MAIRE / Jacques BONTE.